

# Les coopérations scolaires franco-canadiennes

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en partenariat avec l'Ambassade de France au Canada et le Consulat général à Québec, encourage la coopération scolaire déconcentrée entre rectorats d'académies françaises et provinces canadiennes (ou conseils scolaires). Le présent appel à projets vise à favoriser l'émergence et le développement de coopérations franco-canadiennes d'excellence, soucieuses des enjeux de la francophonie et de la diversité culturelle, des atouts du bilinguisme, de l'intérêt des échanges d'expertise et de bonnes pratiques. Les champs privilégiés concernent la gouvernance et le pilotage des établissements scolaires et des structures administratives. Cet appel à projets vise ainsi à favoriser l'acquisition de nouvelles compétences chez les cadres éducatifs français en académies au bénéfice de leurs missions dans les domaines de l'innovation pédagogique, de la formation des enseignants, de l'évaluation des établissements et des personnels, de l'intégration et de l'éducation à la citoyenneté, de la lutte contre les inégalités et les discriminations, de la lutte contre le décrochage et pour la persévérance scolaires.

Sur l'ensemble de ces problématiques, cet appel à projets donne donc priorité aux propositions centrées sur les personnels d'encadrement (inspecteurs, chefs d'établissement et adjoints, cadres administratifs...) et conçus pour permettre leur développement professionnel grâce aux échanges avec leurs homologues canadiens, la connaissance d'autres approches de problématiques communes et l'élargissement de leur cadre de références. Le public visé permet de favoriser une démultiplication des bénéficiaires de la coopération.

- [Objectifs de l'appel à projets](#)
- [Critères d'éligibilité et de recevabilité des demandes](#)
- [Critères de sélection](#)
- [Modalités d'attribution de la subvention](#)

## Objectifs de l'appel à projets

- **Dynamiser la mise en œuvre des conventions de partenariat passées entre provinces canadiennes et académies françaises.**
- **Contribuer, par la comparaison des politiques publiques mises en œuvre, à la formation continue des cadres éducatifs sur les principaux défis actuels : lutte contre le décrochage scolaire, éducation à la citoyenneté, entrée de l'école dans l'ère numérique, actualisation de la formation des enseignants et de leurs pratiques d'évaluation, promotion de l'enseignement technique et professionnel.**
- **Créer en académies des conditions favorables au développement ultérieur de partenariats scolaires par une meilleure appréhension, au niveau de l'encadrement, des atouts et spécificités de chacun des deux systèmes éducatifs.**

## Critères d'éligibilité et de recevabilité des demandes

Seules peuvent répondre à cet appel à projets les académies françaises. **Chaque académie ne peut proposer qu'un unique projet** qui doit :

- soit contribuer au montage et à la signature d'une convention de partenariat dont le projet est déjà initié ;
- soit s'inscrire dans le cadre d'une convention déjà signée avec une autorité administrative locale du Canada (province, ville, conseil scolaire).

Seuls les dossiers transmis par courrier postal à l'adresse mentionnée ci-dessous, **avant le 20/05/2016**, délai de rigueur, seront examinés.

Les documents suivants sont nécessaires à l'examen du dossier :

- une lettre d'accompagnement **originale**, datée et signée par le recteur, mentionnant le montant exact de la subvention demandée et l'intitulé du projet ;
- le formulaire de demande **original de l'appel à projets 2016, en pièce jointe (document Word)**, dûment complété, daté et signé, comportant :
  - partie I du formulaire : un descriptif détaillé du projet 2016, signé par le recteur ;

- partie II du formulaire : un budget prévisionnel 2016 détaillé, en équilibre, dont tous les montants sont libellés en euros, daté et signé par le recteur (remplir également l'annexe ci-jointe : 1<sup>er</sup> onglet du fichier Excel).

À noter que la subvention globale demandée **ne pourra excéder 35 % du montant total des dépenses prévisionnelles**.

En outre, le montant global de la subvention attribuée par académie ne pourra excéder 7 000 euros.

- partie III du formulaire : une évaluation, le cas échéant, du projet subventionné en 2015, dûment renseignée.

Préciser si ce projet n'a pas commencé, s'il est en cours ou s'il est achevé.

Joindre un bilan narratif définitif original des actions réalisées, daté et signé par le recteur et un bilan financier définitif original, daté et signé par l'agent comptable concerné, dès la fin de l'opération (remplir également l'annexe ci-jointe : 2<sup>e</sup> onglet du fichier Excel).

Contact : M. Olivier Giron

Chef du département Afrique du Nord, Moyen-Orient, Amériques et pays en crise  
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Secrétariat général / Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération  
110 rue de Grenelle - 75 357 Paris 07 SP

Tél. : 01 55 55 20 16

Mél : [olivier.giron@education.gouv.fr](mailto:olivier.giron@education.gouv.fr)

## Critères de sélection

Les dossiers sont examinés en fonction des éléments suivants :

- qualité du partenariat franco-canadien ;
- dimension formative et aptitude du projet à permettre aux personnels d'encadrement le renforcement de leur expertise et/ou le développement de nouvelles compétences ;
- articulation du projet avec les priorités ministérielles concernant la formation des personnels d'encadrement : grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, valorisation de la voie professionnelle, développement de l'apprentissage, climat scolaire, lutte contre le harcèlement, lutte contre le décrochage scolaire, management du numérique éducatif ;
- cohérence et impact académique du projet (inscription dans le projet académique, effet démultiplicateur, plan de diffusion envisagé) ;
- cohérence territoriale du projet (initiative s'appuyant sur l'action convergente entre académie et collectivités territoriales) ;
- importance et diversité des cofinancements.

## Modalités d'attribution de la subvention

**Un comité mixte composé de représentants du MENESR, de l'ambassade de France au Canada et du consulat général au Québec décide de l'attribution et de la répartition des crédits.** Pour les projets retenus, une lettre d'accord de principe indiquant le montant du financement envisagé est envoyée au recteur à l'attention du DAREIC.

**Modalités de paiement des projets retenus** : Les crédits fléchés seront délégués en 2016 aux rectorats concernés. Cette délégation de crédits est conditionnée par la réception d'un dossier complet incluant notamment le bilan narratif et un bilan financier définitif des actions éventuellement réalisées en 2015.

Contact pour la DREIC : Mme Dominique Ducrocq  
Chef du département veille, synthèse et affaires budgétaires  
Mél : [dominique.ducrocq@education.gouv.fr](mailto:dominique.ducrocq@education.gouv.fr)  
Tél : 01 55 55 35 92